Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **SASFL** **Sous-direction du travail et de la protection sociale** **BOPSA** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS 1400405A**	**Note de service** **SG/SASFL/SDTPS/2014-10** **31/12/2013**

Date de mise en application : 08/01/2014

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Liste des candidats en vue du renouvellement des membres élus de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole (MSA) - Modalités pratiques des élections.

Destinataires d'exécution
M. le Chef de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale M. Le Président du conseil central d'administration de la MSA M. Le Directeur général de la caisse centrale de la MSA Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration des caisses de MSA et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique Mmes et MM. les directeurs adjoints, agents comptables, sous-directeurs et secrétaires généraux des caisses de MSA et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique

Résumé :

Textes de référence :- Articles R.123-51 à R.123-53 du code de la sécurité sociale.
- Arrêté du 17 septembre 1963 fixant les modalités d'application des articles R.123-51 à R.123-53 susvisés, modifié notamment par l'arrêté du 24 octobre 2013.

- Arrêté du 03 septembre 2008 fixant la composition de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des caisses de mutualité sociale agricole modifié par l'arrêté du 1er août 2013 prolongeant le mandat des membres de la commission de discipline.
- Arrêté du 24 octobre 2013 fixant la date des élections à cette commission disciplinaire nationale.
- Note de service SG/SAFSL/SDTPS/N2013-1526 du 31 octobre 2013 relative au renouvellement des membres élus de la commission disciplinaire des agents de direction et des agents comptables des caisses de MSA.
- Note de service SG/SAFSL/SDTPS/N2013-1527 du 20 novembre 2013 relative à la liste des électeurs en vue du renouvellement des membres élus de la commission disciplinaire des agents de direction et des agents comptables des caisses de MSA.

L'arrêté ci-joint fixe la liste des candidats à l'élection des représentants des agents de direction, des agents comptables et des conseils d'administration des organismes de mutualité sociale agricole au sein de la commission de discipline instituée par l'article R.123-51 du code de la sécurité sociale.

Cette liste devra être affichée dès réception au siège de chaque organisme de mutualité sociale agricole.

La Caisse centrale de la MSA adressera prochainement aux directeurs de chaque caisse de MSA le matériel électoral (bulletins de vote et enveloppes) qui doit être mis à la disposition des électeurs **à partir du 14 janvier 2013**.

Les modalités pratiques du vote sont indiquées dans le point IV de la note de service SG/SAFSL/SDTPS/N2013-1526 du 31 octobre 2013 relative au renouvellement des membres élus de la commission disciplinaire des agents de direction et des agents comptables des caisses de MSA.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 octobre 2013, la date limite à laquelle les bulletins de vote devront être postés est fixée **au 27 janvier 2014** (le cachet de la poste faisant foi). Le vote a lieu uniquement par correspondance.

La commission de recensement des votes présidée par le directeur des affaires financières, sociales et logistiques ou son représentant, du directeur général de la Caisse centrale ou son représentant et de deux représentants des agents de direction, des agents comptables et des administrateurs se réunira le 5 février 2014 à la Caisse centrale de la MSA.

Des précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès du bureau des organismes de protection sociale agricole (Tél. : 01 49 55 50 59 ou 01 49 55 50 80).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 31 décembre 2013

fixant la liste des candidats à l'élection des représentants à la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole instituée par l'article R.123-51 du code de la sécurité sociale

NOR :

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu les articles R.123-51 à R123-53 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1963 modifié fixant les modalités d'application des articles R.123-51 à R.123-53 susvisés ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2013 relatif à l'élection des représentants des agents de direction, des agents comptables et des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale à la commission instituée par l'article R.123-51 du code de la sécurité sociale,

ARRETE :

Article 1er

La liste des candidats à l'élection des membres de la commission instituée par l'article R.123-51 du code de la sécurité sociale est établie comme suit :

Groupe I : Directeurs, directeurs adjoints, sous-directeurs, secrétaires généraux

Monsieur Franck ASTIER (sous-directeur)
SNADMSA

Monsieur Jean-Stéphane AUGROS (sous-directeur)
CFE-CGC SNEEMA

Monsieur François BELIN (directeur adjoint)
SNADMSA

Madame Marie-Christine CHAMBE (directeur adjoint)
SNADMSA

Monsieur Michel CHAMBOST (directeur adjoint)
CFE-CGC SNEEMA

Madame Claude CHAUSSEE (directeur adjoint)
SNADMSA

Monsieur Edgard CLOEREC (directeur)
SNADMSA

Monsieur Philippe HERBELOT (directeur)
SNADMSA

Madame Catherine JACOB-LEVY (directeur adjoint)
SNADMSA

Monsieur Patrick JAOUEN (directeur adjoint)
SNADMSA

Monsieur Jean-Michel KERR (sous-directeur)

Monsieur Pierre-Yves PINCHAUX (sous-directeur)
CFE-CGC SNEEMA

Monsieur Hugues POUJADE (sous-directeur)
CFE-CGC SNEEMA

Monsieur RENAULT Jean-Pierre (directeur adjoint)
CFE-CGC SNEEMA

Monsieur Marc WURMSER (directeur adjoint)
CFE-CGC SNEEMA

Groupe II : Agents comptables

Monsieur Daniel BOURDIER
SNADMSA

Madame Annabelle FRANCISCI EBENER
SNADMSA

Madame Marie-Christine GUILLET
CFE-CGC SNEEMA

Monsieur Jean-Jacques LAFAYE
SNADMSA

Monsieur Etienne LE MAUR
SNADMSA

Monsieur Dominique MAUCOTEL
SNADMSA

Madame Marie-Elisabeth NOBLE
SNADMSA

Monsieur Jacques OLIVERES
SNADMSA

Madame Clarisse PETITJEAN
CFE-CGC SNEEMA

Madame Tiphaine ROLLANT
SNADMSA

Monsieur Francis THIERRY
CFE-CGC SNEEMA

Représentants des conseils d'administration et des comités directeurs

Madame Lucrèce BOITEUX	MSA Franche-Comté	(3ème collège)
Monsieur Dominique BOSSONG	MSA Bourgogne	(1er collège)
Monsieur Patrick COUILLAUD	MSA Charentes	(1er collège)
Madame Anne GAUTIER DARTEIL	MSA Maine et Loire	(3ème collège)
Monsieur Henry JOUVE	MSA Ardèche Drôme Loire	(1er collège)
Monsieur Philippe MENNESSON	MSA Marne Ardennes Meuse	(3ème collège)
Monsieur Bernard PLADEPOUSAUX	MSA Midi Pyrénées Sud	(1er collège)

Article 2

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le 31 décembre 2013